



Association Français en Jeu

CHARTRE DE FRANÇAIS EN JEU

PREAMBULE

La charte de l'Association Français en Jeu complète :

- Les statuts de l'Association
- Le code de déontologie

La présente charte remplace la charte adoptée par l'Assemblée générale de 1997.

Toute modification de la charte doit être acceptée par le Comité et par l'Assemblée Générale.

MISSION DE FRANÇAIS EN JEU

Le but de l'Association Français en Jeu est de favoriser l'intégration des adultes étrangers résidant en Suisse et de développer leur capacité d'intervention dans la vie de la cité, par ce préalable indispensable qu'est l'apprentissage du français.

Français en Jeu organise et dispense dans le canton de Vaud des cours de français gratuits à des adultes non-francophones défavorisés, résidant en Suisse depuis au moins 9 mois.

PRINCIPES GENERAUX

L'inscription à Français en Jeu découle d'une démarche personnelle, libre de toute contrainte.

Les cours sont donnés par des enseignants en grande majorité bénévoles.

La confiance et le respect des valeurs personnelles sont au centre des cours dispensés par Français en Jeu.

Français en Jeu ne saurait être utilisée pour véhiculer des idéologies ou des croyances particulières.

L'Association Français en Jeu porte un soin particulier à l'accueil de chacun dans un esprit d'ouverture et de disponibilité.

Chaque membre de Français en Jeu s'engage à souscrire au devoir de discrétion.

ENSEIGNEMENT

Les enseignants de Français en Jeu veillent à faire connaître la vie quotidienne et le contexte socioculturel suisse aux apprenants.

L'enseignement du français à Français en Jeu, dans le respect de la culture de chacun, doit permettre d'acquérir des outils facilitant l'intégration. Les options pédagogiques en découlent directement.

Chaque enseignant est consulté pour la composition de son groupe d'élèves.

Dans la mesure du possible l'enseignant négocie avec le groupe les sujets étudiés afin de permettre une bonne dynamique et de favoriser les échanges interculturels. Il peut apporter un appui spécifique à chacun. Il est libre du choix du matériel d'enseignement utilisé, en accord avec son responsable pédagogique.

Chaque enseignant est membre de l'Association Français en Jeu. A ce titre il participe à la vie de l'Association et à sa politique de développement.

FORMATION DES ENSEIGNANTS

Chaque enseignant s'engage à suivre une formation initiale spécifique mise sur pied par l'Association.

Chaque enseignant s'engage à suivre au moins trois séances de formation continue par année.

Chaque enseignant s'engage à assurer un cours hebdomadaire pendant une année au moins, ainsi qu'à faire le point régulièrement sur son activité avec son responsable pédagogique.

CONCEPTION ET OBJECTIFS EN MATIERE DE QUALITE

L'Association se donne les moyens d'évaluer les prestations de cours, la formation et l'encadrement des bénévoles.

Périodiquement l'association évalue l'adéquation des offres de cours avec sa mission et ses principes.

Cette Charte a été adoptée lors de l'Assemblée générale (AG) de l'Association en 1997. Elle a ensuite été modifiée lors de l'AG du 2 juin 2005 à Lausanne.